



**ALPES PROVENCE**  
banque et assurances

Descriptif du programme de rachat

de ses propres certificats coopératifs d'investissement,

autorisé par l'assemblée générale ordinaire des sociétaires du 16 mars 2010

**CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL ALPES PROVENCE**

Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit

Siège social : 25, Chemin des Trois Cyprès, 13097 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2 - 381976448 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE

Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 019231

## **I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur au 30 juin 2010**

8.840 CCI, représentant 1,14 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,12 % du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

## **II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus**

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **III – Objectifs du programme**

L'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 16.03.2010 est destinée à permettre à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser cette autorisation en vue d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI.

## **IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat.**

### 1- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 4 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui, au 30.06.2010, représente 31.139 certificats coopératifs d'investissement.

Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Caisse Régionale.

### 2- Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur Euronext Paris (compartiment C)

Libellé : CCI du CRCAM ALPES PROVENCE

Code ISIN : FR 0000044323

### 3- Prix maximal d'achat

L'acquisition de ses propres CCI par la Caisse Régionale dans le cadre du programme de rachat ne peut excéder 160 € par titre.

## V – Durée du programme

Conformément à l'article L225-209 du code de commerce et à la 7<sup>e</sup> résolution qui a été approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 16.03.2010, ce programme de rachat peut être mis en œuvre jusqu'à son renouvellement par une prochaine assemblée générale, et dans tous les cas, pendant une période maximale de 18 mois à compter de la date de l'assemblée générale ordinaire, soit au plus tard jusqu'au 16.09.2011.

## VI- Déclarations des opérations réalisées par la Caisse Régionale sur ses propres titres du 01/07/2009 au 30/06/2010

Pourcentage de capital auto détenu au 30/06/2010 : 1,14 % du nombre de CCI.

Nombre de CCI annulés au cours des 24 derniers mois : 0.

Nombre de titres détenus en portefeuille au 30 juin 2010 : 8.840 CCI détenus au travers du contrat de liquidité.

Valeur comptable du portefeuille au 30 juin 2010 : 134.810 €

Valeur de marché du portefeuille au 30 juin 2010 : 442.884 € (cours de clôture de la dernière séance de bourse : 50,10 €).

Période allant du 01 juillet 2009 au 30 juin 2010	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
			<b>NEANT</b>	<b>NEANT</b>
<b>Nombre de titres</b>	6.741	6.933		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	6.741	6.933		
<b>Cours moyen de la transaction</b>	60,48	60,76		
<b>Montants (en €)</b>	407.669,64	421.241,81		